

2, rue des Barons de Fleckenstein
BP 30019
67250 SOULTZ-SOUS-FORÊTS
Tél. : 03 88 80 40 42
mairie@soultzsousforets.com

ARRETE DU MAIRE N° 63/2025

- Le Maire de la Ville de Soultz-sous-Forêts,
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2542-2 et L 2542-3,
- VU la déclaration préalable n° 067 474 24 R0061 accordée le 7 octobre 2024,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité à l'intérieur de l'agglomération,

A R R E T E :

Article 1^{er} : En raison de travaux de réaménagement extérieur du square, l'accès à la voie de circulation douce reliant la médiathèque au pôle scolaire sera interdit, à compter de ce jour et jusqu'à la fin des travaux, comme suit :



Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise HEIBY de Soultz-sous-Forêts, qui veillera à assurer la sécurité sur le chantier.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et donneront lieu aux poursuites prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soultz-sous-Forêts,
- Entreprise HEIBY,
- Archives Mairie.

Il sera publié sur le site internet de la Ville de Soultz-sous-Forêts.



Christophe SCHIMPF,
Maire de Soultz-sous-Forêts :